

Pré-projet de service

SAMSAH ALTITUDE



PREAMBULE

Le SAMSAH Altitude fait partie de la plateforme interdépartementale 78/92. Elle est composée de plusieurs structures et dispositifs, proposant diverses modalités d'accompagnement :

- Un Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) situé à Bécheville, comprenant deux entités distinctes, l'une pour des adultes présentant des Troubles du spectre de l'autisme (TSA), l'autre pour des adultes présentant des troubles psychiques,
- Un Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) pour adultes présentant des TSA, organisé en 4 antennes (deux dans le département des Hauts-de-Seine, à la Garenne-Colombes et à Clamart, et deux dans celui des Yvelines, à Voisins-le-Bretonneux et à Epône),
- Deux pôles de compétences et de prestations externalisées (PCPE), adossés à l'antenne du SAMSAH de Voisins-le-Bretonneux et à celle de Clamart.

Le SAMSAH a pour vocation d'accompagner des adultes des deux sexes âgés de plus de 20 ans (18 ans par dérogation) présentant des TSA, ayant une aptitude au travail et/ou à l'autonomie, domiciliés en milieu ordinaire ou dans des logements regroupés organisés en unité de vie (résidence sociale ou résidence autonomie).

L'ouverture du SAMSAH est anticipée afin de pouvoir accompagner dès janvier 2019 des adultes porteurs de TSA.

Le présent pré-projet de service a été élaboré :

- Dans le cadre général de la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.
- En référence aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM.

Enfin, ce pré-projet met en œuvre les valeurs exprimées dans le projet de la Fondation. Un projet de service sera formalisé dans les trois ans suivants l'ouverture du SAMSAH.

SOMMAIRE

Préambule.....	2
I. LA PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT OU DU SERVICE.....	5
A. LE CONTEXTE DU TERRITOIRE & INSTITUTIONNEL	5
B. LA FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER, SON HISTOIRE ET SES VALEURS	7
C. L'IDENTIFICATION DU SERVICE	10
1. La localisation	10
2. L'autorisation.....	11
3. Modalités de financement/autorités de tarification	11
4. Inscription de l'établissement dans son environnement	11
II. LE PUBLIC ACCOMPAGNE.....	13
A. Contexte : évolution des besoins du territoire.....	13
B. Profil des personnes accueillies	13
C. Parcours des personnes accueillies	13
D. procédure d'admission	13
E. Accueil des personnes accompagnées dans le cadre de l'ouverture	15
III. ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE & PRESTATIONS DE L'ETABLISSEMENT OU DU SERVICE.....	16
A. démarche de construction des projets individuels	16
1. Évaluation des besoins & référentiels utilisés	16
2. Méthodologie de co-construction avec la personne.....	16
3. Ouverture à l'environnement dans les projets individuels	17
B. Les besoins & prestations : enjeux et objectifs	17
1. Autonomie & Vie Sociale	18
2. Accompagnement au projet professionnel et d'utilité sociale	19
3. Soins et prendre soin	22
4. Partenariats et conventionnement	22
IV. L'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE	24
A. Documents règlementaires.....	24
B. Les instances participatives des usagers	24
C. Enquête de satisfaction usagers & familles	25
D. Appropriation et utilisation des RBPP	25
E. gestion des évènements indésirables/ indésirables graves	25
V. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT.....	27

A. Organisation des accueils et accompagnements	27
1. Les modalités d'accueil	27
2. Organisation de l'accompagnement à l'autonomie, à la vie sociale et professionnelle	27
3. Organisation de l'accompagnement aux soins	28
4. Le dossier individuel de l'utilisateur	29
B. Les ressources humaines	30
1. Présentation de l'organisation des équipes.....	30
2. Organisation interne de la collaboration pluridisciplinaire	32
3. Politique de Formation	33
4. Prévention des risques professionnels.....	34
C. Les éléments financiers	35
Le budget global du SAMSAH est de 1 230 600 euros.	35
D. les éléments du bâtiment, environnement technique	35
1. Le système informatique	35
2. Projets architecturaux, d'aménagement.....	35
LE PROJET STRATEGIQUE A 2 ANS	37

DIAGNOSTIC DE L'ETABLISSEMENT

I. LA PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT OU DU SERVICE

A. LE CONTEXTE DU TERRITOIRE & INSTITUTIONNEL

Le territoire : les Hauts-de-Seine et les Yvelines

Le département des Hauts-de-Seine est le plus petit et le plus dense des territoires autour de Paris (9 006,5 habitants au km²). Il s'agit d'un département actif et jeune, les 20 à 64 ans représentant 61,5% de la population.

A l'instar de la région IDF mais de façon encore plus marquée, le département souffre d'une offre médico-sociale structurellement déficitaire. En effet, 40% des personnes handicapées alto séquanaises sont accueillies en dehors du département et le taux d'équipement (FAM, MAS, SSIAD, SAMSAH...) est inférieur à la moyenne nationale.

Le département est le seul d'Ile-de-France à avoir moins de la moitié des aides aux personnes handicapées utilisées pour l'aide à domicile, alors que les besoins liés au vieillissement sont caractérisés par une croissante attendue des maintiens à domicile.

Pour y remédier, l'État pour le 92 défend des objectifs de redéploiement et d'adaptation de l'offre existante aux besoins, de flexibilité des réponses notamment par les accueils temporaires et de co-construction des parcours. Par ailleurs, la psychiatrie qui est un partenaire stratégique de la Fondation y est notamment en pleine mutation. Le conseil départemental privilégie les actions bénéficiant à l'environnement des personnes en situation de handicap et à leur parcours d'inclusion dans la société. La qualité des coopérations, notamment auprès des aidants, devient significative de la qualité de l'accompagnement.

Les Yvelines sont l'un des quatre départements constitutifs de la grande couronne de l'Ile-de-France. S'étendant sur une superficie de 2 284 km², il compte 262 communes, dont plus de la moitié sont des communes rurales. En dehors de ces territoires ruraux majoritairement à l'ouest du département, il existe une zone urbaine relativement favorisée - localisée à l'est du territoire -, et des zones très urbanisées, éparses, présentant des difficultés socio-économiques – zones autour de Mantes-la-Jolie, Chanteloup, Trappes. Ces contrastes territoriaux sont caractéristiques des territoires franciliens situés en seconde couronne de l'agglomération parisienne.

De vaste superficie, le département des Yvelines est, après la Seine-et-Marne, le département le moins densément peuplé d'Ile-de-France, avec 622 habitants au

km². Néanmoins, en termes de population, avec 1 421 670 Yvelinois en 2014¹, soit près de 12% de la population régionale, il se classe en 8^{ème} position des départements français, en 4^{ème} pour l'Île-de-France et en 1^{ère} pour la grande couronne.

Enfin, même si les Yvelines maintiennent une structure de population jeune, la pyramide des âges montre un rétrécissement de sa base, induisant un vieillissement général de sa population.

Soumis à la double tarification de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Île-de-France et des Conseils départementaux des Hauts-de-Seine et des Yvelines, le SAMSAH Altitude inscrit son action dans le Projet régional de santé 2018-2022 et dans le Schéma départemental 2014-2018 - Soutien à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.

L'inscription dans le Projet régional de santé

Fruit d'une large concertation, le Projet régional de santé fixe les cinq grands axes de transformation du système de santé, desquels découlent les principales stratégies d'intervention fixées dans le champ de la santé, de l'autonomie et de l'insertion des personnes handicapées. Ainsi, pour les années 2018-2022, les principaux enjeux au niveau régional seront :

AXES DE TRANSFORMATION	STRATEGIES D'INTERVENTION
Améliorer l'organisation des parcours sur le territoire	Garantir à chaque personne un parcours de vie adapté
	Organiser la réponse territoriale en termes d'intégration et de coordination pour les parcours complexes
	Favoriser l'accès aux soins des personnes en situation de handicap
Améliorer la réponse aux besoins de la population	Poursuivre la réduction des inégalités territoriales
	Améliorer la réponse qualitative en termes d'accompagnement
	Accompagner la mutation du secteur médico-social en faveur de prises en charges plus souples, évolutives et davantage tournées vers le domicile
	Améliorer l'efficacité des établissements médico-sociaux et la restructuration du secteur par la généralisation des CPOM

¹ Insee 2016.

Favoriser un accès égal et précoce à l'innovation	Poursuivre le déploiement de la télémédecine dans les établissements médico-sociaux
	Développer des systèmes d'information au service de la coordination et des parcours, y compris des parcours complexes
	Développer des modalités organisationnelles innovantes de prise en charge et du parcours de la personne
Rendre chaque Francilien acteur de sa santé	Développer l'éducation thérapeutique du patient sur des thématiques prioritaires : accès aux soins bucco-dentaires et gynécologiques
Mobiliser les politiques publiques au service de la santé	Créer les conditions d'habitat, de logement et d'hébergement favorables à la santé des enfants et des adultes et compatibles avec toute situation de handicap
	Poursuivre les actions de plaidoyer en faveur des personnes handicapées

L'inscription dans le schéma interdépartemental d'organisation sociale et médico-sociale Yvelines/Hauts-de-Seine 2018-2022

Fruit d'une co-construction entre les départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine, ce schéma décline les orientations communes en matière d'autonomie, de protection maternelle et infantile, d'enfance et d'insertion, que les deux collectivités vont mettre en œuvre sur les années 2018/2022. Au sein du volet « autonomie » de ce schéma, les départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine se sont fixés pour objectifs de :

- Simplifier l'accès aux droits,
- Développer l'offre de prévention de la perte d'autonomie,
- Adapter l'offre dans une logique de parcours entre le domicile et les établissements,
- Rénover la gouvernance pour renforcer le pilotage à partir d'une meilleure connaissance des besoins.

B. LA FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER, SON HISTOIRE ET SES VALEURS

L'histoire et aujourd'hui

L'association « Les Amis de l'Atelier » est devenue, par décret en Conseil d'État, une Fondation reconnue d'utilité publique le 3 février 2011. La Fondation a pris le relais de l'Association qui, depuis plus de cinquante ans, accompagnait les personnes en situation de handicap.

D'inspiration chrétienne, les valeurs de la Fondation des Amis de l'Atelier placent la personne accueillie au cœur de sa mission. La Fondation propose des réponses personnalisées tout au long du parcours de vie, elle favorise l'épanouissement et l'autonomie de la personne, dans le respect de ses liens familiaux, de son identité et de son projet.

Aujourd'hui, implantée dans neuf départements, principalement en Ile-de-France, mais aussi dans le Limousin, avec plus de 1 900 salariés, la Fondation des Amis de l'Atelier accueille près de 2 500 personnes dans 77 établissements et services ; elle est un des principaux partenaires de l'ARS IDF dans le secteur médico-social.

Elle assure la gestion aujourd'hui de plus de 10 types d'agrément :

- ⇒ Des lieux d'hébergement et logement pour adultes (foyers de vie, foyers occupationnels, foyers d'hébergement, résidences pour personnes vieillissantes, maisons relais, résidences accueil).
- ⇒ Des Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) ou des Services d'Accompagnement Médico-Social pour Personnes Handicapées (SAMSAH).
- ⇒ Des établissements d'accueil, d'accompagnement et de soins spécialisés (FAM, MAS), services d'accueil de jour.
- ⇒ Des sites et lieux permettant l'accompagnement, le soin et la scolarisation d'enfants et de jeunes adultes (IME, SESSAD).
- ⇒ Des Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM).
- ⇒ Des lieux d'insertion et d'accompagnement par le travail (CITL, ESAT, une entreprise adaptée).

Projet Institutionnel & stratégique

Tout en réaffirmant ses principes éthiques et laïcs, le nouveau Projet Institutionnel (2014-2019) a défini les axes de développement de la Fondation sur 5 ans :

- ⇒ Développer le lien social et l'inclusion,
- ⇒ Développer des démarches d'accompagnement adaptées pour les enfants et les adultes atteints de troubles du spectre autistique,
- ⇒ Accompagner les transitions, en particulier du travail vers la retraite, et en fin de vie,
- ⇒ Développer nos liens avec le champ sanitaire,
- ⇒ Poursuivre une politique d'innovation,
- ⇒ Mesurer et évaluer davantage.

En 2014, la Fondation a mis en œuvre son plan stratégique à cinq ans, déclinaison opérationnelle de son projet institutionnel, autour de six actions principales :

- ⇒ Développer une culture participative des usagers et de leur famille,
- ⇒ Répondre à la problématique du vieillissement des personnes accueillies,
- ⇒ Développer des démarches d'accompagnement adaptées pour les enfants et adultes souffrant de Troubles du Spectre Autistique,
- ⇒ Construire les conditions d'une meilleure inclusion sociale et professionnelle des personnes accueillies,

- ⇒ Mettre en œuvre la politique santé de la Fondation,
- ⇒ Capitaliser les savoir-faire et savoir les transférer.

Comme rappelé dans le Projet Stratégique 2014-2019, le Projet d'Établissement (PE) est un outil de pilotage déterminant et pivot pour assurer la cohérence et la qualité de nos prestations sur le territoire.

L'organisation

Par délégation du Conseil d'Administration, la Direction Générale est garante de la mise en œuvre des décisions du Conseil d'Administration et de son bureau. Les directions des établissements sont rattachées à des directeurs départementaux membres du Comité de Direction Générale. Elles sont accompagnées et bénéficient du support des différentes directions du siège dans tous les domaines transverses.

- ⇒ Les directions du siège, DAF, RH, COM, Direction qualité, Coordination médicale, apportent une expertise et un soutien au service des établissements et services et définissent le cadre de notre action dans leur domaine de compétence, en cohérence avec la politique générale de la Fondation,
- ⇒ Les directions départementales correspondent aux territoires délimités par les financeurs. Les quatre directeurs départementaux (75/78/92 ; 77/93/95 ; 91/94 ; 87) assurent la représentation de la Fondation au niveau du département en lien avec les établissements, garantissent les conditions d'exercice des responsabilités des directeurs, les accompagnent sur leur développement. Ils animent le collectif des directeurs présents sur le département.

Le projet départemental de la Fondation dans les Hauts-de-Seine

Dans le cadre du dernier Projet Stratégique, chaque département de la Fondation a décliné son action sur son territoire dans un Projet départemental 2016-2020. Cet outil a pour objectif d'assurer la cohérence et de fixer les priorités d'améliorations et de développement au service des personnes et des établissements du territoire. Pour les Hauts-de-Seine, le projet départemental détermine plusieurs enjeux.

Assurer la cohérence de l'offre Fondation sur le département :

- ⇒ Développer les passerelles et redéployer des places d'accueils de jour pour répondre au besoin croissant d'accueil de jeunes adultes avec troubles du comportement
- ⇒ Développer un pôle de compétences en mesure d'apporter des réponses innovantes aux besoins des personnes handicapées vieillissantes à domicile en s'appuyant sur les SAVS
- ⇒ Développer des stratégies locales globales favorisant l'insertion professionnelle
- ⇒ Rénover notre offre en matière d'habitat inclusif et de logement accompagné.

Réaliser les économies et gains de moyens liés à la mutualisation des services :

- ⇒ Bénéficier de la mise en place d'un CPOM Conseil départemental
- ⇒ Réduire collectivement les dépenses, mesurer les économies, pour accroître les moyens

- ⇒ Favoriser une politique de communication locale concertée.

Accompagner la fluidité des parcours des usagers :

- ⇒ Expérimenter le dispositif DIESe92, plateforme expérimentale pluri-établissements et services d'évaluation et préconisation harmonisées des parcours d'accompagnement de personnes en situation de handicap psychique
- ⇒ Réévaluer les projets de services de nos accueils temporaires et accueils de jours favorisant leur mise en réseau.
- ⇒ Développer le travail de proximité avec la MDPH
- ⇒ Améliorer la visibilité et l'efficacité des services d'accompagnement.

Accroître la visibilité de la Fondation vis-à-vis des décideurs et des établissements et services :

- ⇒ Faire mieux connaître la Fondation
- ⇒ Enrichir le dialogue de gestion et participer à l'animation du département
- ⇒ Organiser une collaboration coordonnée avec les CCAS
- ⇒ Coordonner le travail avec l'entourage des personnes accompagnées
- ⇒ Mieux connaître nos partenaires et accroître notre capacité de rapprochement avec d'autres ESMS.

Capitaliser nos partenariats :

- ⇒ Développer le sentiment d'appartenance à la Fondation grâce aux liens de proximité, aux formations mutualisées, aux objectifs partagés
- ⇒ Mesurer régulièrement la qualité de nos partenariats externes
- ⇒ Développer les partenariats avec les Associations tutélaires et les acteurs des services à domicile
- ⇒ Organiser, sécuriser et animer collectivement nos partenariats avec les hôpitaux, les équipes mobiles, les pharmacies.

Non encore implantée dans les Yvelines, la Fondation des amis de l'atelier n'a pas, à l'heure actuelle, formalisé de schéma départemental pour le 78.

C. L'IDENTIFICATION DU SERVICE

1. La localisation

La SAMSAH Altitude fait partie de la plateforme interdépartementale 78/92 qui comprend un foyer d'accueil médicalisé de 116 places pour personnes présentant des troubles psychiques et personnes atteintes de TSA, un PCPE pour le département des Yvelines, un PCPE pour le département des Hauts-de-Seine et le SAMSAH.

Le SAMSAH intervient sur l'ensemble des deux départements. Les localisations géographiques des antennes du SAMSAH sont les suivantes :

Département des Yvelines :

- Une antenne à Voisins-le-Bretonneux - 39 Rue Renoir, 78960 Voisins-le-Bretonneux
- Une antenne à Épône - 90, avenue du Professeur-Émile-Sergent, 78680 Épône

Département des Hauts-de-Seine :

- Une antenne à Clamart - 63 avenue Jean Jaurès, 92140 Clamart
- Une antenne à La Garenne Colombes - 81 rue Raymond Ridet, 92250 La Garenne-Colombes

En attendant l'ouverture du FAM de la plateforme interdépartementale 78/92, le SAMSAH sera coordonné de l'antenne de Clamart.

2. L'autorisation

Le SAMSAH ALTITUDE a pour vocation d'accompagner des adultes âgés de plus de 20 ans (18 ans par dérogation) présentant des troubles de l'autisme, ayant une aptitude au travail et/ou à l'autonomie, domiciliés en milieu ordinaire ou dans des logements regroupés organisés en unité de vie (résidence sociale ou résidence autonomie).

Le SAMSAH a une capacité de 42 places, organisé en quatre antennes afin de couvrir les besoins des Hauts-de-Seine et des Yvelines.

Les 42 places de SAMSAH permettent aussi d'accompagner une file active d'une soixantaine de personnes.

3. Modalités de financement/autorités de tarification

La Fondation des Amis de l'Atelier s'est engagée dans la démarche de Contractualisation Prioritaire des Objectifs et des Moyens avec l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France. Ce nouveau cadre de régulation est applicable sur la période 2016-2020.

La plateforme interdépartementale sera dans ce cadre de gestion sous CPOM, après au moins une année complète de fonctionnement de la plateforme comprenant également le FAM de 116 places dont l'ouverture est prévue fin 2020.

Le SAMSAH est cependant dès son ouverture financé par une dotation globale, base budgétaire pérenne du service dont le montant a été calculé par l'ARS et les conseils départementaux lors de l'appel à projet.

4. Inscription de l'établissement dans son environnement

Le SAMSAH anticipe son ouverture afin de pouvoir accompagner dès janvier 2019 les adultes porteurs de TSA des Yvelines et des Hauts-de-Seine. Comme déjà énoncé, le service s'installe dans quatre lieux différents.

La situation géographique des antennes permettra de nombreux partenariats avec les structures publiques déjà installées : Hôpitaux, SESSAD, IME, ESAT, Cap emploi, ainsi que les futurs dispositifs d'emploi accompagné...

II. LE PUBLIC ACCOMPAGNE

A. CONTEXTE : EVOLUTION DES BESOINS DU TERRITOIRE

Dans les Yvelines comme dans les Hauts-de-Seine, la capacité d'hébergement et de services est plus faible que les moyennes nationale et régionale. Il subsiste aujourd'hui un décalage entre l'offre et les besoins, en particulier pour répondre à l'accompagnement des personnes atteintes de TSA et de troubles psychiques. De ce manque de places, résultent de nombreuses situations complexes et inadaptées :

- Certaines personnes quittent le territoire national pour des établissements situés en Belgique,
- D'autres restent par défaut à leur domicile, sans bénéficier d'un accompagnement approprié,
- Enfin, certaines personnes sont maintenues dans des structures non adaptées à leurs besoins, notamment sous aménagement Creton.

C'est pour répondre à ces situations, que le SAMSAH Altitude voit le jour.

B. PROFIL DES PERSONNES ACCUEILLIES

Le SAMSAH a pour vocation d'accompagner des adultes des deux sexes âgés de plus de 20 ans (18 ans par dérogation) présentant des TSA, ayant une aptitude au travail et/ou à l'autonomie, domiciliées en milieu ordinaire ou dans des logements regroupés organisés en unité de vie (résidence sociale ou résidence autonomie).

Les personnes doivent bénéficier d'une orientation prononcée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) et doivent provenir prioritairement et à parité des départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines.

C. PARCOURS DES PERSONNES ACCUEILLIES

Les personnes accompagnées par le SAMSAH seront soit en sortie d'IME, accompagnées par un SESSAD, ou à domicile sans accompagnement particulier. Certaines pourront être en rupture scolaire ou professionnelle.

D. PROCEDURE D'ADMISSION

Etape n°1 Réception de la demande	Pour candidater, les personnes complètent un dossier de demande d'admission. Elles doivent être âgées d'au moins 20 ans à la date de l'admission et bénéficier d'une orientation SAMSAH de la CDAPH ² de la MDPH.
--	--

² Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

Une commission d'admission se réunit pour étudier le dossier. Trois situations peuvent alors se présenter :

Etape n°2
Commission d'admission

- Le dossier est incomplet : un courrier est alors envoyé afin de demander les éléments manquants.
- Refus pour critère indiscutable : les besoins de la personne et les prestations proposées par le SAMSAH sont en inadéquation.
- Le dossier est complet : l'équipe du SAMSAH prend contact avec la personne.

Etape n°3
1^{er} rendez-vous

Après étude du dossier de la personne, le Directeur prend rendez-vous avec elle. Cette première rencontre pose les bases d'une relation de confiance, indispensable à un accompagnement de qualité. Ils prennent connaissance des missions du service et des lieux. Ils reçoivent un exemplaire du projet de service, du livret d'accueil et du règlement de fonctionnement.

Etape n°4
Evaluation des besoins

Les besoins de la personne sont évalués par l'équipe du SAMSAH à l'aide d'outils validés et reconnus.

Etape n°5
Décision

L'usager est encouragé à prendre un temps de réflexion avant de décider s'il souhaite être accompagné par le SAMSAH, car son adhésion au projet est essentielle.

Au vu de l'évaluation et de l'avis du médecin du SAMSAH, la Direction prononce soit la mise sur liste d'attente de la personne, soit un refus motivé.

Etape n°6
Décision d'admission

Lorsqu'une place se libère, et en fonction de la place du dossier sur liste d'attente, le Directeur de l'établissement prononce l'admission et signe le DIPC avec l'usager et la famille si nécessaire.

Etape n°7
Réunion de projet

A partir du bilan, les bases du projet personnalisé sont posées. Ce dernier est finalisé et proposé à l'usager après 6 mois de prise en charge.

Modalités de refus

L'avis sera négatif s'il apparaît que les besoins de la personne sont manifestement inadéquats avec l'accompagnement proposé par le SAMSAH, si le lieu de résidence se situe hors du périmètre d'intervention du service ou si la personne n'adhère pas au projet du service.

E. ACCUEIL DES PERSONNES ACCOMPAGNEES DANS LE CADRE DE L'OUVERTURE

Dans la cadre de l'ouverture au public en Janvier 2019, la montée en charge de l'accompagnement se fera de la façon suivante :

Nombre de personnes prises en charge	CD 78	CD 92	Taux d'activité	Observations
M-1	0	0	0%	recrutement et formation
M	5	5	23%	
M+2	10	10	48%	
M+3	12	12	57%	
M+4	15	15	71%	
M+5	17	17	80%	
M+6	21	21	100%	
>M+6	File active pour arriver à 64			

III.ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE & PRESTATIONS DE L'ETABLISSEMENT OU DU SERVICE

A. DEMARCHE DE CONSTRUCTION DES PROJETS INDIVIDUELS

1. Évaluation des besoins & référentiels utilisés

La mission du SAMSAH s'inscrit dans le décret n°2005-223 du mars 2005 et dans le décret n°2009-322 du 20 mars 2009 ainsi que dans le projet institutionnel et le plan stratégique de la Fondation des Amis de l'Atelier.

L'équipe pluridisciplinaire du SAMSAH propose un accompagnement bienveillant s'appuyant sur les besoins et souhaits identifiés de la personne accueillie. Cette évaluation est faite par des outils spécifiques aux Troubles du Spectre de l'Autisme, tels que : un bilan sensoriel, l'AAPEP (Profil Psycho Educatif pour Adolescents et Adultes), EFI (Évaluation des compétences Fonctionnelles pour l'Intervention auprès d'adolescents et d'adultes ayant de l'autisme), le COM-VOOR (Evaluation de la Communication de l'Autisme Non Verbal)...

A partir de ces évaluations, un Projet est élaboré avec la participation de la personne accueillie, de ses proches, si elle le souhaite, et de son représentant légal. Ce projet individuel détermine les objectifs et les actions à mettre en œuvre, le rythme d'intervention du service et la durée de l'accompagnement dans les domaines suivants :

- Vie quotidienne et habitat,
- Santé,
- Vie sociale,
- Projet professionnel.

L'accompagnement proposé a pour but de permettre à la personne accompagnée de progresser vers l'insertion sociale et professionnelle, d'améliorer ses relations et de s'épanouir dans son environnement (social, familial, professionnel), de développer des comportements citoyens. Il s'agit d'encourager et de motiver chaque personne accueillie en fonction de ses capacités.

Le service a pour mission de coordonner l'ensemble des services et prestations d'aide à la personne accompagnée avec pour objectif de garantir un soutien cohérent dans le respect des champs de compétence de chacun.

2. Méthodologie de co-construction avec la personne

L'utilisateur est au cœur de l'accompagnement, son projet est réalisé en fonction de ses besoins et des objectifs qui en découlent.

- **La phase de recueil des informations concernant la personne.**

Il s'agit de la première étape de la construction du projet. Pour que l'accompagnement soit réellement personnalisé et réponde donc aux besoins, l'utilisateur et l'entourage, si la personne le souhaite, sont sollicités par l'équipe pluridisciplinaire.

L'équipe recueille toutes les informations possibles : son parcours, son environnement, ses besoins et ses ressources dans tous les domaines habituellement touchés par l'autisme. Cette phase implique l'utilisateur, sa famille, ses médecins et l'ensemble des accompagnants au quotidien. Elle est réalisée par des entretiens menés par le psychologue et/ou le chef de service voire l'éducateur pilote, et par collecte de documents.

- **L'évaluation de l'utilisateur.**

Comme citée ci-dessus, pour compléter la construction du projet d'accompagnement individualisé, l'équipe va évaluer ce dernier. L'évaluation, support du projet, est réalisée avec l'accord de l'utilisateur et de sa famille le cas échéant. L'évaluation est restituée, la présentation met en avant les objectifs à mettre en œuvre, aucunement elle ne réduit l'adulte à ses déficits ou difficultés. A *contrario*, l'évaluation permet d'optimiser les capacités existantes.

Cette co-construction garantit l'adhésion partagée de tous les acteurs, familles et professionnels, sur les objectifs visés, les moyens envisagés et les modalités de mise en œuvre du projet.

- **Le souhait de l'utilisateur.**

Le projet prend en compte les souhaits de la personne accompagnée et de sa famille le cas échéant.

3. Ouverture à l'environnement dans les projets individuels

Par son action, le SAMSAH accompagne la personne dans son lieu de vie et sur son lieu de travail. Le projet d'accompagnement individualisé prévoit donc une articulation entre la vie quotidienne et la vie professionnelle qu'elle soit en milieu protégé ou milieu ordinaire.

B. LES BESOINS & PRESTATIONS : ENJEUX ET OBJECTIFS

Pour mettre en œuvre ses missions, le SAMSAH intervient de façon négociée et consentie avec la personne accueillie, et s'appuie sur le principe de « faire avec » ou de « faire ensemble » pour conduire la personne à « faire seule ». Il importe d'éviter d'agir à la place de la personne et de l'encourager à agir elle-même, en fonction de ses possibilités et de ses limites. Accompagner, c'est être à côté de la personne, en soutien, l'aider en fonction de ses besoins. Les interventions du SAMSAH se font dans le respect des différents principes énoncés dans la Charte des droits et libertés de la personne accueillie. Le SAMSAH s'inscrit dans le parcours de vie d'une

personne avec une nécessaire évaluation permanente des besoins de la personne accueillie, afin, soit de réajuster la prise en charge, soit de proposer une orientation vers un autre établissement ou un autre type d'accompagnement.

1. Autonomie & Vie Sociale

Principal enjeu

Le principal enjeu de l'accompagnement du SAMSAH Altitude est d'aider la personne à gagner de l'autonomie dans sa vie quotidienne.

Les prestations

Le SAMSAH Altitude propose diverses prestations, individuelles et collectives, liées à l'autonomie et à la vie sociale.

➤ Les prestations individuelles

- **Les visites à domicile :**

Les visites à domicile permettent d'évaluer l'environnement et les conditions de vie de la personne.

Elles permettent aux équipes d'identifier l'aide nécessaire à la personne dans sa vie quotidienne (courses, équilibre alimentaire, hygiène corporelle et vestimentaire, entretien du logement, gestion du budget, etc.).

Les intervenants se préoccupent particulièrement de l'environnement immédiat, notamment de l'implication de la personne dans les relations de bon voisinage. Plus largement, il encourage la personne à s'impliquer dans la vie sociale du quartier ou de la commune.

- **L'accompagnement à l'extérieur :**

C'est en fonction des besoins ou demandes identifiés au domicile que seront proposés des accompagnements à l'extérieur : courses, démarches administratives, accompagnements médicaux, apprentissage des transports en commun, etc.

- **L'accueil au service :**

L'accueil au service est l'occasion pour la personne accompagnée de rencontrer les différents professionnels. C'est notamment l'occasion de s'entretenir avec le CESF, à la demande de la personne accompagnée ou du référent : ouverture de droits, information sur les droits, aide financière, orientation.

➤ Les prestations réalisées de façon collective

- **Les Ateliers fonctionnels :**

Information ou atelier collectif qui permettent de travailler la question de l'autonomie au quotidien : apprendre à cuisiner, faire le ménage, la lessive...

Dans ce type d'atelier, le développement de la pair-aidance sera recherché.

- **Les ateliers d'habileté sociale :**

Des ateliers sont organisés pour répondre à des problématiques spécifiques liées à l'autisme. Les personnes accompagnées doivent apprendre à comprendre les codes sociaux et à les maîtriser. Pour cela, ces ateliers visent à développer les habiletés sociales ensuite transférables dans leur propre environnement.

Ces ateliers permettent d'aborder de façon non duelle et moins directe des difficultés spécifiques à l'autisme.

- **Les sorties culturelles et de loisir :**

En fonction des centres d'intérêt des personnes accompagnées, le SAMSAH organise en semaine et/ou en weekend, des sorties culturelles et sportives, pour permettre à la personne de découvrir de nouvelles activités et de se socialiser.

2. Accompagnement au projet professionnel et d'utilité sociale

Principaux enjeux

L'insertion professionnelle

La Fondation, forte de ses 7 ESAT franciliens, s'est saisie de l'insertion professionnelle, tant en milieu protégé qu'ordinaire, notamment par l'instauration d'une Délégation Thématique relative au sujet.

La Fondation est également un membre actif du dispositif Différent & Compétent, qui participe à la professionnalisation des travailleurs en situation de handicap.

Le SAMSAH peut ainsi s'appuyer sur cette expertise pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes qu'il accompagne. A l'image des autres axes de prestations, l'insertion professionnelle peut aussi bien se penser de manière collective qu'individuelle.

Les prestations

Dans ce domaine, les prestations sont prévues en trois phases :

- 1- préparation et accès à l'emploi,
- 2- soutien à l'intégration,
- 3- accompagnement et maintien dans l'emploi.

Chacune est modulable et individualisable en fonction des besoins et attentes des personnes. Selon leur nature, elles peuvent être individuelles ou collectives (phase 3 exclue).

Première phase : préparation et accès à l'emploi

Menée par le psychologue et le Chargé d'insertion du SAMSAH, cette phase préparatoire consiste en un coaching de remobilisation (individuel et/ou collectif). Elle est prévue en deux modules.

- 1^{er} module de prestations : soutien à la recherche d'emploi.

L'objectif de ce module est d'accentuer l'efficacité des recherches en adéquation avec les spécificités de l'autisme et de déterminer les opportunités d'emplois adaptés en milieu protégé ou ordinaire.

Pour ce faire :

- Mise au point et validation du projet professionnel.
- Identification du besoin ou non de formations (accompagnement aux démarches de formations externes, remise à niveau...).
- Conception et organisation de l'activité de prospection.
- Développement des relations avec les acteurs de l'insertion professionnelle (ESAT, cap emploi, emploi accompagné, pôle emploi...).
- Formation aux TRE (techniques de recherche d'emploi : réaliser son CV, rédiger une lettre de motivation, faire des candidatures spontanées, trouver de bons arguments à sa candidature, négocier avec un futur employeur).
- Optimisation et validation des candidatures.
- Suivi de l'activité de recherche.
- Activités et échanges en collectif.

- 2^{ème} module de prestations : soutien à la finalisation d'un contrat de travail.

L'objectif de ce module est double, favoriser la réussite des entretiens d'embauche et maximiser l'adéquation entre le candidat accompagné par le SAMSAH, son futur poste et environnement de travail.

Pour ce faire :

- Préparation aux entretiens (RH et managers) : analyse de l'offre en rapport avec les particularités de la personne, entraînement au questionnement, à l'expression des difficultés...
- Débriefing des entretiens pour faire le point sur leur déroulement et leur résultat, et éventuellement décider de renforcer le soutien sur un thème donné.
- Intervention possible du Chargé d'insertion sur des problématiques liées au handicap dans l'entreprise (avant ou après l'entretien).
- Rencontre des professionnels du SAMSAH, du travailleur en situation de handicap avec les interlocuteurs de l'entreprise après l'accord d'embauche et avant l'entrée du travailleur.

Deuxième phase : soutien à l'intégration

Menée conjointement par le Chargé d'insertion et le Psychologue du SAMSAH.

Cette phase peut être menée de manière individuelle ou collective. Elle est composée d'un seul module.

- Module de prestations : soutien à l'intégration

L'objectif du module est d'aider à la réussite de la prise de poste, en accompagnant aussi bien le travailleur que l'employeur. Il s'agira de prévenir, identifier, diagnostiquer et traiter les difficultés de ces acteurs.

- Intervention auprès de l'entreprise pour mobiliser toutes les aides nécessaires à la prise de poste, sensibilisation des équipes de l'entreprise à l'autisme.
- Interventions auprès de l'entreprise :
 - pour l'évaluation du poste de travail et aménagement à y apporter
 - information, sensibilisation et prise en compte des difficultés vécues
 - préconisation de solutions pragmatiques.
- Suivi régulier du travailleur bénéficiaire par l'équipe du SAMSAH pour auto-évaluation lors de la période d'essai :
 - évaluations, et coaching du travailleur pour être en mesure de gérer les situations pouvant poser problème.

Troisième phase : accompagnement dans l'emploi

Menée par le référent de parcours, cette dernière phase, propose un accompagnement continu ou ponctuel, autant que de besoin, afin de maintenir de manière pérenne le travailleur dans toute son activité en milieu ordinaire de travail.

Composé d'un unique module, cette phase est conçue comme un accompagnement strictement individuel.

- Module de prestations : soutien au maintien et à l'évolution dans l'emploi

L'objectif recherché est d'accompagner le travailleur au long cours pour gérer les difficultés rencontrées et anticiper les évolutions.

- Bilan d'évaluation de la situation d'emploi avec l'équipe du SAMSAH (dont la fréquence sera déterminée selon les besoins et les attentes de la personne accompagnée).
- Préparation aux entretiens individuels en entreprise.
- Interventions du référent de parcours dans les cas le justifiant (sur demande de la personne accompagnée et/ou de l'employeur).
- Soutien dans le cadre d'une nouvelle recherche d'emploi (possibilité de bénéficier des modules de la phase 1, décrit ci-dessus) et aide à la réalisation d'un bilan professionnel personnel.

Autres activités d'utilité sociale

- Individuellement

En fonction des centres d'intérêt de la personne, accompagnement à la rencontre de partenaires associatifs pour proposer un service bénévole.

- Collectivement

Actuellement au sein de la Fondation est expérimenté en Sud Seine-et-Marne le dispositif « Si T Bénévole ». Il s'agit d'un pôle de compétences de personnes

accompagnées, au service d'actions d'utilité sociale à titre de bénévolat, pour apporter un soutien ponctuel à des associations ou collectivités territoriales. Les partenaires sont des associations locales, culturelles, sportives, caritatives, divers services qui sollicitent déjà des bénévoles.

Il s'agit d'encourager, dans un souci de non-discrimination, la participation de tous à l'ensemble des services de la cité. Ces moments sont l'occasion d'une découverte mutuelle, de favoriser un regard plus juste sur le handicap et de dépasser certaines appréhensions de la population. A l'issue de cette expérimentation, une généralisation du modèle est envisagée et pourra correspondre à une prestation du SAMSAH.

3. Soins et prendre soin

Principaux enjeux

Le rôle du SAMSAH est d'aider la personne à suivre ses prescriptions médicales et à prendre et honorer ses rendez-vous. De même, le SAMSAH a pour mission de coordonner les interventions de chacun des professionnels de santé afin de garantir la qualité et la continuité des soins.

Les prestations

Les personnes accompagnées par le SAMSAH bénéficient d'un suivi médical externe au service.

Le service propose des actions de prévention à l'hygiène de vie, tel que l'équilibre alimentaire (atelier cuisine), les activités sportives pour se maintenir en bonne santé et une sensibilisation à une meilleure hygiène.

Le SAMSAH propose également des sensibilisations à la santé en général (éducation thérapeutique dans différents domaines).

4. Partenariats et conventionnement

Le SAMSAH a pour mission, selon le décret n°2005-223 du 11 mars 2005 art D312-155-7 b), « *le suivi et la coordination des différents intervenants* ». Le SAMSAH doit s'inscrire dans le maillage de ressources territoriales et être en mesure de s'appuyer sur les acteurs locaux susceptibles de contribuer à satisfaire les besoins et les demandes des personnes avec TSA, tout en veillant à bien distinguer les registres et les espaces d'intervention de chaque acteur.

Pour chaque personne accueillie, lors de son admission, le SAMSAH doit dans un premier temps identifier l'ensemble des partenaires concernés par cette situation. Tout au long de la prise en charge, le SAMSAH organise des temps de concertation ou de synthèse avec les partenaires, afin de contribuer dans les meilleures conditions possibles à la réalisation du projet de vie défini dans le DIPC, décliné dans le projet individuel. Le rôle du SAMSAH permet ainsi de définir les champs de compétence de chacun. Lors de la fin d'accompagnement de la personne, il est aussi essentiel de

garantir par une bonne coordination la continuité de l'intervention des partenaires restant impliqués dans la situation.

A cette fin, des outils communs de communication seront à envisager, en lien avec ces partenaires pour favoriser le partage d'informations. Le SAMSAH recherche aussi à formaliser les partenariats par la signature de conventions.

Ces différents partenaires, sont de différentes natures.

Secteur social et médico-social

- Les MDPH des Yvelines et des Hauts-de-Seine
- Les SESSAD
- Les résidences sociales
- Les associations tutélaires
- Les centres sociaux municipaux
- Les associations sportives et culturelles

Dont en particulier le secteur de l'insertion professionnelle :

- Le Pôle Emploi
- Les centres de pré orientation
- L'emploi accompagné
- Les associations d'insertion professionnelle
- Les ESAT.

Secteur sanitaire

- Hôpitaux généraux et psychiatriques Le SAMSAH s'engage d'ailleurs à poursuivre l'accompagnement après une hospitalisation.
- Médecins généralistes et spécialistes
- Services sanitaires spécialisés dans l'accompagnement de l'autisme (CEAA, Centre régional douleur et soins somatiques en santé mentale et autisme...)
- Equipe diagnostique ASPERGER de l'hôpital Mignot-Versailles
- Infirmières libérales.

IV. L'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE

Le SAMSAH s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de l'accompagnement dispensé. La démarche Qualité implique l'ensemble du personnel dans une démarche participative. Elle sollicite ses capacités de réflexion, d'innovation et de créativité. Les outils de pilotage sont revus régulièrement conformément aux obligations réglementaires et à la politique Qualité définie par la Fondation.

A. DOCUMENTS REGLEMENTAIRES

	Dernier document validé	Prochaine révision
Projet d'établissement	Novembre 2018	2021
Règlement de fonctionnement	Novembre 2018	2023
Livret d'Accueil	Novembre 2018	X
Evaluation interne	X	2020
Evaluation externe	X	2025
Plan Bleu	X	2019
CVS (élection & règlements)	2019	

B. LES INSTANCES PARTICIPATIVES DES USAGERS

A l'issue de sa période d'ouverture, environ un an après l'accueil des premiers usagers, le SAMSAH mettra en place un Conseil de la Vie Sociale. Ce dernier est composé des représentants des personnes accompagnées, mais également des représentants légaux, des salariés, de la Fondation gestionnaire et des communes accueillants les antennes du SAMSAH.

Le CVS se réunit au moins 3 fois par an en présence du Directeur. Chaque réunion fera l'objet d'une préparation avec le président du CVS et les usagers, afin qu'ils puissent préparer leurs questions. Un compte rendu du CVS sera transmis aux représentants légaux et aux salariés et aux usagers.

En absence de ce CVS, le recueil de l'avis des usagers est toujours sollicité, ainsi que de leur entourage notamment par le biais des rendez-vous, des enquêtes de satisfaction, etc.

C. ENQUETE DE SATISFACTION USAGERS & FAMILLES

Des enquêtes de satisfaction à destination des personnes accompagnées et de l'entourage le cas échéant seront mise en place, elles seront à mettre en lien avec les retours faits lors des échanges formels ou informels avec la personne et/ou son entourage.

Par ailleurs, une procédure de recueil des insatisfactions existe au sein de la Fondation des Amis de l'Atelier, elle sera mise en place au sein du SAMSAH.

D. APPROPRIATION ET UTILISATION DES RBPP

L'action du SAMSAH s'inscrit dans la continuité et la mise en pratique des principales recommandations de l'ANESM et de la HAS sur les champs de l'autisme :

- Pour un accompagnement de qualité des personnes avec autisme ou autres troubles envahissants du développement, ANESM, janvier 2010.
- Autisme et autres troubles envahissants du développement : état des connaissances hors mécanismes physiopathologiques, psychopathologiques et recherche fondamentale, HAS, 2010.
- Trouble du spectre de l'Autisme : Interventions et parcours de vie de l'adulte ANESM, Décembre 2017.

Des plus les recommandations générales sur l'accompagnement seront présentées aux salariés. En effet, la promotion de la bientraitance touche à tous les aspects de l'accompagnement des personnes accompagnées. Ainsi, au-delà de l'attention quotidienne portée lors de l'accompagnement, des réunions, de l'organisation générale et du fonctionnement de l'établissement, l'équipe de direction propose des sensibilisations autour de cette notion à l'aide des recommandations.

Toutes les recommandations parues seront disponibles pour tous les salariés dans la base de données partagée mise à disposition et régulièrement mise à jour.

E. GESTION DES EVENEMENTS INDESIRABLES/ INDESIRABLES GRAVES

Une attention particulière est portée à la gestion des risques. Plusieurs outils sont élaborés afin de permettre au service de mettre en place une politique de gestion des risques.

Les Evénements Indésirables et Evénements Indésirables Graves sont suivis, traités, analysés et des actions correctives sont mises en place dans tous les établissements de la Fondation, conformément à la politique de gestion des risques voulue par le Conseil d'Administration et portée par la Direction Générale.

En ce sens, tous les établissements sont tenus de suivre, d'analyser et de mettre en place les mesures correctives pour les Evènements Indésirables au sein de l'établissement.

Au-delà de la gestion interne du SAMSAH et dans un souci de questionnement permanent, la direction participe aux « Groupes Métiers » de la Fondation. L'objectif de ces groupes, pilotés par la Direction Générale Adjointe, est de réunir les équipes de direction de même typologie d'établissement autour de problématiques communes et de favoriser le partage d'expérience.

V. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

A. ORGANISATION DES ACCUEILS ET ACCOMPAGNEMENTS

1. Les modalités d'accueil

L'accompagnement est effectué selon les besoins des personnes sur des plages horaires allant de 8h à 20h et des astreintes cadres et médicales sont organisées lors de la fermeture du service.

Le SAMSAH est opérationnel:

- Dès 8h pour accompagner la prise de poste des personnes si nécessaire.
- Au cours de la journée pour éventuellement les rendez-vous médicaux, l'adaptation au poste de travail, des rencontres avec les encadrants professionnels...
- Jusqu'à 20h pour l'accompagnement à la vie quotidienne et les activités socialisantes.

Ainsi que les samedis de 10h à 18h30 afin de soutenir les personnes:

- Pour éventuellement aider à la gestion de la vie quotidienne (courses alimentaires, achats divers, ménage et lessive...) et favoriser les activités individuelles de loisirs et/ou culturelles. Les samedis seront également consacrés à des sorties collectives de loisirs ou culturelles qui permettront aux personnes de ne pas s'isoler.

Afin de maintenir un lien continu, de répondre aux moments de stress ou d'angoisse des personnes accueillies, les cadres assurent des permanences téléphoniques dès la fermeture du service à 20h au lendemain matin 8h ainsi que les weekends.

2. Organisation de l'accompagnement à l'autonomie, à la vie sociale et professionnelle

Chaque projet sera piloté par un éducateur, un chargé d'insertion ou un professionnel paramédical qui interviendra dans les lieux nécessaires (domicile, ESAT, lieu de travail ordinaire...)

L'organisation de l'accompagnement à l'autonomie dans un espace structuré :

La mise en place structurée selon l'approche TEACCH, pourra être faite par l'équipe pluridisciplinaire afin d'aider les personnes accompagnées à gagner en autonomie :

- **L'espace de vie est organisé et identifié.**

L'environnement s'adapte aux difficultés des personnes avec TSA. L'utilisation de pictogrammes permet de visualiser différents lieux et espaces de vie et leur utilisation. Les supports visuels seront utilisés si nécessaire.

- **Appréhension du temps.**

La mise en place de repères dans le temps est organisée. Les personnes ont des plannings individuels qui sont réalisés à partir de supports visuels, choisis en fonction des compétences d'identification de chacun. Le service utilise également des outils de repérage du temps qui passe (time-timer, carte de transition etc.)

- **Structuration des interactions sociales.**

Les activités proposées encouragent les interactions entre personnes accompagnées. Les jeux sociaux proposent des mises en situation et l'apprentissage des codes sociaux. Un équilibre sera recherché entre un accompagnement individuel et la réalisation d'activités collectives.

- **Visualisation et décomposition des tâches.**

Chaque action sera décomposée pour acquérir en autonomie. Tant que nécessaire l'éducateur interviendra en guidance physique ou verbale sur chaque étape, jusqu'à ce que l'action soit complètement réalisée en autonomie par la personne.

3. Organisation de l'accompagnement aux soins

L'accompagnement aux soins est piloté par le service santé du SAMSAH et coordonné avec l'ensemble des intervenants.

- **L'équipe paramédicale**

L'équipe paramédicale est composée d'ergothérapeute et de psychomotriciens, qui, de par la complexité de leur rôle d'accompagnant, sont recrutés avec une attention particulière portée à leur expérience professionnelle et à leur connaissance de l'autisme.

De formation paramédicale, les salariés accompagnent la personne accueillie dans la vie quotidienne, en favorisant la socialisation. Ils maintiennent les acquis et contribuent à l'amélioration de l'autonomie. De plus, ils favorisent l'insertion professionnelle des personnes accueillies.

- **L'Infirmier**

La mission de l'Infirmier s'articule autour de trois pôles principaux dans le service ou dans le cadre des visites à domicile : la prévention, l'accompagnement vers le soin et la liaison avec les médecins référents.

La notion de prévention et d'éducation thérapeutique est indispensable à la mission de l'Infirmier. Il doit s'assurer que les personnes accompagnées sont suffisamment informées et suivies sur le plan somatique.

Il doit vérifier le respect des ordonnances prescrites par les médecins. Il s'assure que la personne accompagnée respecte ses rendez-vous médicaux. Il est l'interlocuteur privilégié des partenaires des soins. L'Infirmier assure une surveillance du calendrier vaccinal, un suivi des traitements (élaboration de certains piluliers et vérification de la validité des ordonnances). Il favorise la mise en œuvre de bilans de santé.

L'Infirmier peut être amené à faire des actes Infirmiers temporairement, soit dans l'attente d'une intervention au long court d'un service de soins, soit en concertation avec un service de soins connaissant une difficulté pour assurer cet acte.

Enfin, le rôle de l'Infirmier est de pouvoir alerter un service compétent au cas de situation d'urgence.

- **Le Médecin généraliste**

Interface auprès des médecins extérieurs, il vérifie la bonne coordination des soins et la cohérence de l'accompagnement.

Le médecin peut être l'interlocuteur des familles le cas échéant pour toute question portant sur le suivi médical.

Auprès de l'équipe pluridisciplinaire, il est une personne ressource pour des apports théoriques et cliniques dans la réflexion de l'équipe et dans l'aide à la compréhension des situations.

- **Le Médecin Psychiatre**

Interface auprès des psychiatres extérieurs, il vérifie la bonne coordination des soins et la cohérence de l'accompagnement.

Le psychiatre peut être l'interlocuteur des familles le cas échéant pour toute question portant sur le suivi médical.

Auprès de l'équipe pluridisciplinaire, il est une personne ressource pour des apports théoriques et cliniques dans la réflexion de l'équipe et dans l'aide à la compréhension des situations.

4. Le dossier individuel de l'utilisateur

La Fondation a initié, pour l'ensemble de ses établissements, le déploiement d'un même progiciel de gestion des dossiers de l'utilisateur appelé Ogirys de la société SociaNOVA. Le dossier de l'utilisateur est organisé de telle façon, que l'ensemble des intervenants auprès des enfants et adolescents ait une connaissance globale de la situation, en tenant compte des règles déontologiques propres à chaque profession.

Le dossier a donc pour intérêt d'assurer la cohérence, la continuité et la complémentarité des interventions tout au long du parcours de l'enfant. Les outils de

suivi s'inscrivent dans les obligations réglementaires et s'appuient sur une traçabilité de l'apprentissage des enfants et adolescents.

Le dossier de l'usager se divise en plusieurs parties :

- Le dossier éducatif et pédagogique.
- Le dossier de soin.
- Le dossier administratif.

A tout moment, le dossier peut être consulté par l'usager ou le représentant légal, si elle en fait la demande auprès du Directeur du service. Une procédure est formalisée pour assurer le respect de la consultation des dossiers.

B. LES RESSOURCES HUMAINES

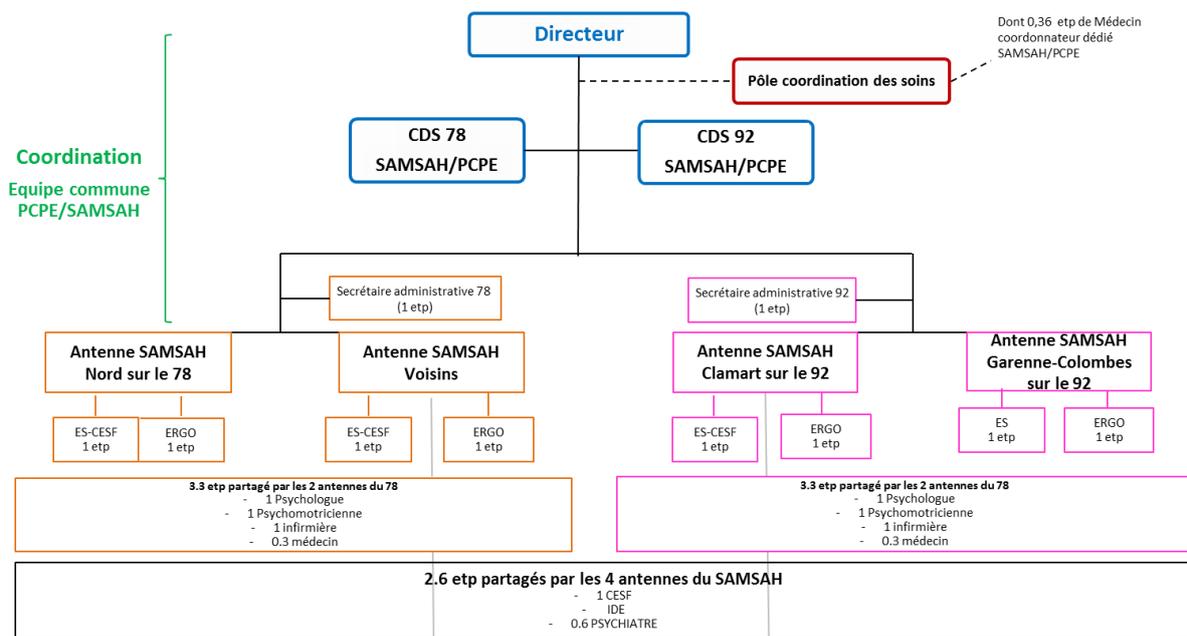
1. Présentation de l'organisation des équipes

L'accompagnement à la fois à la vie sociale, professionnelle et aux soins, inhérent au SAMSAH, nécessite une équipe pluridisciplinaire. Une équipe qui, de surcroît, doit être équilibrée pour être efficiente de la même manière sur l'ensemble des 4 antennes.

Tableau prévisionnel des effectifs

Catégorie	Emploi	SAMSAH
1-Direction/Encadrement	CADRE C1 NIV1	0.100
	CADRE C2 NIV1	0.500
	CADRE C2 NIV2	0.500
Total 1-Direction/Encadrement		1.100
2-Administration/Gestion	TECHNICIEN QUAL	1.000
Total 2-Administration/Gestion		1.000
5-Socio-Educatif	ANIM. CATEG. 1	1.000
	EDUC. SPECIAL. A3	4.000
Total 5-Socio-Educatif		5.000
6-Para-Médical	INFIRMIER	3.000
	PSYCHOLOGUE	2.000
	PSYCHOMOTRICIEN	2.000
	ERGOTHERAPEUTE	4.000
Total 6-Para-Médical		11.000
7-Médical	MED GENERALISTE	0.930
	PSYCHIATRE	0.600
Total 7-Médical		1.530
Total général		19.630

Organigramme du SAMSAH :



Définitions de fonction

Le fonctionnement du SAMSAH s'appuie particulièrement sur un regard croisé de différents personnels médico-sociaux, aux fonctions diverses permettant une complémentarité des interventions.

• Le Directeur

Dans le cadre des missions qui lui sont attribuées, le Directeur est chargé de la conception et de la mise en œuvre du projet de service. Il gère le personnel et dispose du pouvoir disciplinaire conformément aux délégations qui lui sont accordées. Il est responsable de la sécurité des personnes et des biens, il élabore le budget annuel et ordonnance les dépenses dans l'intérêt des personnes accompagnées. Il veille à l'entretien de l'immobilier et contrôle l'organisation du travail et le bon fonctionnement du service.

• Les Chefs de Service

Les Chefs de Service assurent la mise en œuvre et le suivi des objectifs définis par le projet de service. Ils animent la réflexion autour des projets individualisés et collectifs et supervisent l'accompagnement des personnes accueillies. Possédant de réelles qualités de management, ils gèrent l'équipe éducative et soignante au quotidien (organisation des plannings, encadrement des salariés, tutorat des stagiaires, animation et soutien de l'équipe éducative et soignante).

Ils sont garants de la mise en œuvre de la coordination des intervenants extérieurs auprès de la personne accueillie.

Directeur et Chefs de Service doivent faire preuve de grandes qualités de communication, de solidarité et de cohésion, afin d'être une véritable force de réflexion sur le projet et un soutien aux équipes.

- **Le Secrétaire**

Dans chaque antenne, un Secrétaire assure l'accueil physique et téléphonique, la gestion du courrier, le suivi administratif des dossiers, en lien avec les Chefs de Service.

- **L'équipe éducative et paramédicale**

L'équipe éducative et paramédicale est composée de travailleurs sociaux et de paramédicaux, qui, de par la complexité de leur rôle d'accompagnant, sont recrutés avec une attention particulière portée à leur expérience professionnelle, à leur connaissance de l'autisme.

De formation paramédicale, d'Educateur spécialisé, de Chargé d'insertion ou de Conseiller en économie sociale et familiale, les salariés accompagnent la personne accueillie dans la vie quotidienne, en favorisant la socialisation. Ils maintiennent les acquis et contribuent à l'amélioration de l'autonomie. De plus, ils favorisent l'insertion professionnelle des personnes accueillies.

- **Le Psychologue**

Les missions du Psychologue, en concertation avec le Directeur et les Chefs de Service, se situent à trois niveaux :

- **Support** : le Psychologue participe aux réunions de service. Il est à l'écoute de l'équipe et apporte sa contribution dans l'accompagnement proposé aux personnes. Il peut également intervenir pour des formations théoriques concernant l'accompagnement de l'autisme (méthodes éducatives et de communication, particularités sensorielles...) en particulier dans le cadre du job coaching.
- **Accompagnement** : Il évalue la personne à l'aide des outils spécifiques et met en place différents ateliers (habiletés sociales, travail sur les émotions...)
- **Relations avec la famille** : il reçoit les familles qui en éprouvent le besoin. Il contribue au travail avec les familles.

Il participe également au lien avec les autres partenaires institutionnels.

2. Organisation interne de la collaboration pluridisciplinaire

Plusieurs instances permettent aux professionnels de structurer leur activité :

- La réunion hebdomadaire de l'équipe de direction (Directeur et Chefs de Service) :

Cette réunion a pour principal but de permettre un reporting de l'activité des antennes. Elle permet une régulation et un travail de réflexion et d'élaboration concernant l'accompagnement des personnes accueillies et le management des équipes.

- La réunion hebdomadaire d'antenne :

L'ensemble des salariés de chaque antenne se réunit une fois par semaine. Une première partie est consacrée à l'évocation des situations des personnes accueillies, un second temps pour échanger sur le fonctionnement global du service (planning, information sur les activités collectives et individuelles). Cette réunion est animée par le Chef de Service.

- La réunion plénière :

Une fois par mois, l'ensemble des personnels du SAMSAH se réunit. Cette réunion est animée par le Directeur. Elle permet la transmission d'informations générales. Cette réunion garantit la cohésion d'un service éclaté sur quatre antennes.

- Le débriefing :

C'est un temps court, une à deux fois par semaine, de coordination et d'ajustement de l'intervention, qui réunit l'ensemble des professionnels présents de l'antenne. En alternance sur chaque antenne, le Médecin Psychiatre est présent sur ce temps.

- La réunion de synthèse :

Au minimum une fois par an, chaque personne accompagnée participe à une réunion de synthèse individuelle approfondie, dont l'objectif est de faire un bilan de son accompagnement, à un instant T, impliquant tous les partenaires.

Au travers d'une réflexion commune, la synthèse permet de dégager de nouvelles orientations et de définir des actions concrètes propres à chaque partenaire en concertation avec la personne accompagnée et, le cas échéant, son représentant légal.

Le nombre conséquent de ces instances ne doit pas cacher la réalité selon laquelle, plus de la moitié du temps de travail des professionnels est consacré à de l'accompagnement direct auprès des personnes avec TSA.

3. Politique de Formation

Les professionnels du SAMSAH recrutés auront déjà une expérience et/ou connaissance du public avec TSA, ils profiteront d'une formation interne à la Fondation, relative à l'actualisation des connaissances au sujet de l'autisme, autant de compétences nécessaires à la réalisation de ses missions principales. Un premier plan de formation est mis en place avant l'accueil des personnes.

OBJET	ORGANISME	NOMBRE DE JOURS	PROFESSIONNELS
OGYRIS	SOCIANOVA	2	TOUS
SERAFIN-PH	ABAQ	1	TOUS
OCTIME	FONDATION	1	CDS
LES AIDES SOCIALES	MDPH	1	PCPE+CDS
CONNAISSANCE EN AUTISME	EDI FORMATION	3	TOUS
CONNAISSANCE ASPERGER	EDI FORMATION	3	TOUS
INSERTION PRO	EDI FORMATION	Inclus dans les 3j	TOUS
HABILITE SOCIALE	EDI FORMATION	3	TOUS
SENSORIALITE	FORMAVISION	2	TOUS

Afin de garantir la continuité de l'usage du contenu des formations, celles-ci font l'objet de mises à jour régulières. La formation s'inscrit dans le cadre d'un plan de formation échelonné sur plusieurs années. Des formations complémentaires seront également mises en place :

- Formations sanitaires à destination des personnels de soin.
- Formation incendie, un exercice annuel est effectué avec les personnes accueillies et l'ensemble des salariés.
- Etc.

4. Prévention des risques professionnels

La Direction des Ressources Humaines de la Fondation met à la disposition des directions des établissements un catalogue des formations, qu'elle organise sur différentes thématiques de la gestion du personnel. Par ailleurs, en 2015, la Fondation des Amis de l'Atelier s'est dotée de la prestation d'une assistante sociale, qui consacre 3 journées par semaine aux salariés de la Fondation, afin de les aider dans les problématiques de logement, accès aux prestations sociales, de santé, budgétaire, et familiale.

Le SAMSAH s'inscrit dans une démarche de prévention des risques psychosociaux. Il est vigilant quant au bien-être au travail de ses salariés, ce qui concourt notamment à la bientraitance des personnes accompagnées. LE CHSCT de la plateforme actualisera la démarche d'évaluation des risques, qui permet de définir et mettre en œuvre un programme de prévention.

C. LES ELEMENTS FINANCIERS

Le budget global du SAMSAH est de 1 230 600 euros.

	CD	ARS	
Groupe 1	27834	27834	
Groupe 2	257 278.00	792 647.18	
Groupe 3	105 488.00	19 518.82	
TOTAL	390 600€	840 000€	1 230 600€

D. LES ELEMENTS DU BATIMENT, ENVIRONNEMENT TECHNIQUE

1. Le système informatique

La Fondation dispose d'un réseau informatique complètement intégré. Les données sont sécurisées et hébergées en central. Les établissements disposent d'un accès par client léger sécurisé via une connexion SDSL. Le service dispose de tous les outils logiciels nécessaires (logiciels de gestion administrative et financière, dossier unique de l'usager, de tenue de la comptabilité des résidents, de paramétrages des badges d'accès, de gestion des plannings et de la paie etc.).

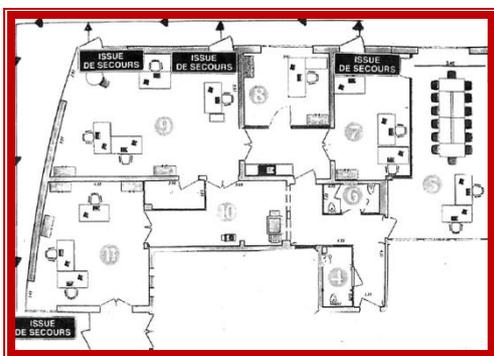
Des ordinateurs sont mis à la disposition de l'équipe éducative (pour des recherches, des écrits professionnels...), des cadres de la structure, de l'équipe des paramédicaux et l'équipe logistique. Des moyens informatiques mobiles sont mis à la disposition des personnels qui agissent sur l'ensemble d'un département ou sur les 4 antennes du SAMSAH.

2. Projets architecturaux, d'aménagement

Le SAMSAH est organisé en 4 antennes pour pouvoir intervenir sur l'ensemble des départements du 78 et du 92. Deux antennes sont dans chacun des départements.

Pour le département des Yvelines :

Antenne de Voisins-le-Bretonneux :



Antenne d'Epône :



LE PROJET STRATEGIQUE A 3 ANS

Ce pré-projet vise dans un premier temps à mener à bien la phase d'ouverture du service.

Axe 1 : Accueillir et accompagner les adultes.

Action 1.1 : Instaurer les bonnes pratiques d'accompagnement individualisé des personnes, structurées à partir de l'élaboration concertée des DIPC et projets personnalisés.

Action 1.2 : Assurer la montée en charge et le bon fonctionnement du service (admission, fonctionnement, organisation...).

Action 1.3 : Mettre en place les méthodes et outils de management favorisant à la fois la qualité des prestations auprès des personnes accueillies, et le bien-être au travail des salariés.

Axe 2 : Favoriser la mise en place d'une relation de confiance en rendant effective l'expression et la participation des adultes et de leur entourage le cas échéant.

Action 2.1 : Mise en place du Conseil de la Vie Sociale et de tout autre outil pertinent de communication et d'élaboration interne.

Action 2.2. : Mise en place d'évaluations régulières, grâce à l'évaluation de l'évolution des personnes accueillies, et la réalisation d'enquête de satisfaction auprès des personnes, de leur entourage, des partenaires etc.

Axe 3 : S'inscrire dans le maillage partenarial autour de la personne

Action 3.1 : Rencontrer et formaliser le partenariat avec les ESMS et les acteurs de l'insertion professionnelle en milieu protégé et ordinaire.

Action 3.2 : Rencontrer et formaliser des partenariats avec des acteurs de santé (hospitaliers, libéraux)

Axe 4 : Préparer l'ouverture de la plateforme interdépartementale 78/92.

Action 4.1 : Accompagner le programme architectural et préparer le déménagement de l'antenne d'Epône du SAMSAH.



FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER
Au service des enfants et adultes en situation de handicap